

## **La cata de Takata**

Jacques-André Aubry (Le Centre)

Quelques mois à peine avant le “dieselgate”, l’industrie automobile est touchée par un autre scandale : l’affaire Takata. Ce fournisseur de l’industrie automobile japonais a fourni aux constructeurs des millions d’airbags susceptibles d’exploser en projetant des fragments métalliques.

Le nitrate d’ammonium est utilisé pour assurer le gonflage de ces “coussins de protection” et serait à l’origine de ce dangereux phénomène. Cet agent chimique deviendrait en effet très instable lorsqu’il est exposé longtemps à la chaleur et à l’humidité.

Actuellement, ces conditions climatiques particulières sont moins fréquentes dans notre pays mais, avec le réchauffement du climat, elles pourraient à l’avenir se manifester.

En recoupant plusieurs sources, une liste de 130 modèles de véhicules a été dressée en Europe. Elle comporte des véhicules fabriqués entre 2000 et 2019. Parmi ces véhicules, les explosions ont eu lieu dans les six premiers mois jusqu’à six ans après l’acquisition du véhicule.

A ce jour, en Europe, on dénombre plus de 30 victimes, dont huit en France voisine.

Pour rappel, l’explosion qui a eu lieu dans le port de Beyrouth en août 2020 était due à l’instabilité du nitrate d’ammonium.

**Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :**

- 1. Avons-nous pris des mesures dans le cadre de l’Office des véhicules pour informer les propriétaires ou revendeurs de ces véhicules à risques ?**
- 2. Le Jura et la Confédération ont-ils pris des mesures pour protéger les propriétaires de véhicules à risques ?**
- 3. Selon les immatriculations, combien de véhicules “à risques” pourraient se trouver sur notre territoire ?**

Je remercie d’ores et déjà le Gouvernement pour ses réponses.

Jacques-André Aubry (Le Centre)

### **Co-signataires**

- Florence Boesch (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 29 janvier 2025